



Ouagadougou, le 26 FEV 2024

N°2024 /MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance du public burkinabè que la **Fondation Internationale Matsumae (MIF)** offre des **bourses de recherche** aux jeunes chercheurs dans les domaines des **sciences naturelles**, de **l'ingénierie** et de la **médecine**.

La bourse est octroyée pour une période de trois à six mois, d'**avril 2025 à mars 2026**.

Le programme est offert aux chercheurs étrangers qui ont été acceptés dans une institution de recherche japonaise pour approfondir leurs connaissances académiques en soutenant leurs activités de recherche au Japon.

1- Conditions de candidature

Les candidats de nationalité non japonaise qui remplissent toutes les conditions suivantes sont éligibles :

- avoir une lettre d'invitation (acceptation) d'un établissement d'accueil au Japon avant de postuler ;
- être titulaire d'un doctorat ;
- être âgé de moins de 45 ans au moment de la candidature ;
- avoir une capacité linguistique en anglais ou en japonais ;
- n'avoir pas d'expériences passées ou actuelles de séjour au Japon (autres que des séjours de courte durée tels que des visites touristiques ou des conférences) ;
- exercer une profession dans son pays d'origine et s'engager à y retourner à la fin de son mandat et contribuer au développement de son pays.

2- Durée et période de bourse

La durée de séjour est de trois à six mois et doit se faire entre avril 2025 et mars 2026.

Les candidats doivent indiquer la durée de leur séjour de début et de fin dans le formulaire de demande. (Par exemple, six mois d'avril 2025 à septembre 2025.)

3- Institution d'accueil au Japon

Les candidats sont libres de choisir une institution d'accueil au Japon (universités, instituts nationaux de recherche ou établissements équivalents du secteur privé) pour mener à bien leurs activités de recherches et doivent s'assurer d'obtenir une lettre d'acceptation de l'établissement d'accueil avant de postuler.

4- Contenu de la bourse

Les bourses sont accordées uniquement aux candidats retenus et couvrent les frais de subsistance nécessaires et ceux des activités de recherche au Japon. Elles se composent comme suit :

- une allocation mensuelle de 220 000 JPY est prévue pour couvrir les dépenses liées aux activités de recherche (y compris le matériel) et les frais de subsistance au Japon ;
- 120 000 JPY sont fournis pour couvrir une partie des coûts initiaux de la vie au Japon ;
- le billet d'avion aller-retour en classe économique est fourni entre l'aéroport international le plus proche du domicile du bénéficiaire et Tokyo, au Japon ;
- une assurance voyage avec traitement médical et indemnité de décès ;
- la MIF invite les boursiers à participer à un voyage d'étude pendant leur séjour pour mieux découvrir la culture Japonaise.

5- Informations complémentaires sur les conditions de la bourse

- La bourse ne sera accordée que pendant la période spécifiée dans la lettre de subvention, qui ne peut être ni prolongée ni écourtée.
- Seule la personne indiquée dans la lettre de subvention est éligible à la subvention. La MIF ne sera en aucun cas impliquée dans les démarches pour l'obtention des documents d'immigration et des frais liés à l'obtention des billets d'avion et à l'hébergement de membres de la famille du candidat sélectionné.

6- Application

Les candidatures doivent être soumises par courrier électronique à l'adresse Courriel : ***application@mif-japan.org*** du 1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024 (heure normale du Japon).

7- Processus de sélection et annonce des résultats

Les candidatures sont évaluées par le comité de sélection de la MIF sur la base des résultats académiques et de la qualité des projets de recherche.

Les résultats seront annoncés sur le site Internet de la MIF en décembre 2024 et une lettre de subvention sera envoyée aux candidats retenus.

La MIF ne divulguera pas le contenu des discussions du comité de sélection et n'acceptera pas les demandes de renseignements sur les candidatures individuelles.

Pour plus de renseignement veuillez visiter le site de la Fondation Internationale Matsumae (MIF) à l'adresse :

<https://www.mif-japan.org/en/fellowship/announcement/> .

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**



Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques